

Création d'un nouveau centre de responsabilité budgétaire – Grands Projets d'Avenir.

## Conseil d'administration du 19 juillet 2021

### Délibération 2021/07/CA-066

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3 ;*

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers décident que la structure budgétaire est amendée, comme suit :**

Création du nouveau centre de responsabilité budgétaire - Grands Projets d'Avenir, désigné N2\_114 GPAv, dont la structuration sera la suivante :

#### STRUCTURE BUDGETAIRE

UB	Création	
<input type="checkbox"/>	N2_114	GPAV
	114G01	CMQ AERONAUTIQUE ET SPATIAL
	114G02	CMQ NAUTI CAMPUS
	114G03	EXPLORATEUR DE PARCOURS
	114G04	THEME
	114G05	ANITI
	114G06	EUR NANO X
	114G07	FORMATION NUMERIQUE

Toulouse, le 19 juillet 2021  
Le Président,



  
Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 36  
Nombre de membres présents ou représentés : 33

Nombre de voix favorables : 33  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0